



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des
Examens et concours

DEC 4

Bureau des concours

**La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités**

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Vu Arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le jury du concours commun externe de secrétaire administratif de classe supérieure, organisé au titre de l'année 2024, est composé comme suit :

Président : Monsieur DELCROIX Bertrand - SG DSDEN – 64 PAU

Vice-président : Madame DA SILVA Camille – APA – DSDEN – 33 BORDEAUX

Membres :

Madame BERHOUET Patricia – AA - Lycée M. Ravel – 64 SAINT JEAN DE LUZ

Monsieur BEZE Ludovic – AA – Collège Irandatz – 64 HENDAYE

Monsieur BONNAY Nicolas – APA – Lycée Sud des Landes – 40 SAINT VINCENT DE TYROSSE

Madame BUISSON Morgane – AAE – LP Gaston Crampe – 40 AIRE-SUR-L'ADOUR

Monsieur CHARRITON Philippe – APA – CROUS – 33 BORDEAUX

Monsieur IRR Jean-François – AA – Collège Aliénor d'Aquitaine – 33 BORDEAUX

Madame NEVEU Delphine – AA – Collège S Vauban – 33 BLAYE

Madame ODDOUX Stéphanie – APA – DSDEN – 33 BORDEAUX

Madame THEBE Ingrid – APA – Université Pau Adour – 64 PAU

Madame SUSBIELLES Séverine – APA – LP G.Haure-Place – 64 COARRAZE

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 16 Avril 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL